

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 06/2019

Rafraîchissement des bureaux du secteur de la Sécurité Publique de l'Hôtel de Ville

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 12 juin 2019

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis n° 06/2019 était composée de Madame et Messieurs :

- Piller Jérôme
- Conchin Colette en remplacement de Lorimier Patrice
- Savary Marcel
- Tapia Juan-Carlos
- Duc Logan
- Manya Alphonse (excusé et non remplacé)
- Berchtold Urs en remplacement de Michel Grégoire, président rapporteur

La commission s'est réunie une seule fois le 28 mai 2019 et elle a terminé sa séance par une visite de l'Hôtel de Ville.

Dans le cadre de son mandat, la commission a procédé à un examen du préavis municipal. Nous remercions Monsieur le Municipal Julien Mora et Madame Laureline Schacher du service des bâtiments de nous avoir rejoint en deuxième partie de séance, pour la visite et d'avoir répondu à l'ensemble de nos questions à notre entière satisfaction.

Préambule

Dans les années précédentes la commune a déjà rénové les parties suivantes de l'Hôtel de Ville :

- Réaménagement du SPOP au rez
- Réaménagement du Greffe et des Finances au 1^{er} étage
- Rafraîchissement des 3^{ème} et 4^{ème} étages
- Remise à niveau partielle des installations électriques
- Remplacement de la centrale téléphonique
- Remplacement du chauffage à mazout par une chaudière à gaz

Il reste la rénovation des bureaux de la Sécurité Publique (ce préavis) et les bureaux de la Direction des Travaux au 2^{ème} étage. La commune ne veut pas rénover ces deux endroits en même temps parce qu'il y a des restructurations dans la Direction des Travaux et la Municipalité aimerait d'abord connaître l'organisation définitive avant de rénover les bureaux.

Etude du préavis

Suite à l'étude du préavis la commission a posé plusieurs questions et a reçu les réponses suivantes :

Accès pour les personnes à mobilité réduite ?

Comme il n'y a pas de rampe pour accéder au guichet, les personnes à mobilité réduite doivent s'annoncer au guichet du SPOP et un agent de la Sécurité Publique va au guichet du SPOP pour répondre. Cette situation reste sans changement à la situation actuelle. Si une personne à mobilité réduite doit vraiment aller dans les bureaux de la Sécurité Publique il y a la possibilité de passer par la rue de Savoie. Un panneau indicatif sera mis en place sur la porte d'entrée de la Sécurité Public.

Pourquoi est-ce que nous avons besoin de deux cafétérias au même niveau ?

Une cafétéria appartient à la Coreb qui loue des bureaux dans ce bâtiment et qui est indépendante de l'organisation communale. La cafétéria du SPOP et de la Sécurité Publique est déjà existante et elle est très petite. Elle est pratique pour les employés du SPOP car, si tout à coup, il y a plusieurs personnes au guichet les employés sont proches. Sinon, ils doivent descendre de la cafétéria principale qui se trouve au 4^{ème} étage et cela prend beaucoup plus de temps.

La durée de l'amortissement prévue de 30 ans n'est-elle pas trop longue, en particulier pour le mobilier ?

D'habitude la commune amorti le mobilier sur 10 ans. Dans ce préavis il y a pour environ CHF 44,000 de mobilier. Ce montant est moins qu'un quart de la totalité de l'investissement. Pour simplifier la Municipalité a décidé d'amortir la totalité selon les règles pour les bâtiments. En chiffres, nous amortissons CHF 44,000 sur 30 ans (CHF 1,467 par an) à la place de 10 ans (CHF 4,400 par an). Nous « économisons » CHF 2,933 par an durant les dix premières années et nous « perdons » CHF 1,467 par an durant les vingt prochaines années. Comme les montants ne sont pas importants la commission accepte les explications.

Est-ce que le vestiaire est un vestiaire mixte ?

Oui car il n'est pas prévu de s'y changer complètement. D'ailleurs, la douche qui est dans le vestiaire ne fonctionne plus et ce n'est pas prévu de la réparer. Si exceptionnellement une personne doit vraiment se changer il y a toujours les toilettes à côté.

Est-ce que les coûts de ce préavis se basent sur des estimations ou des devis rentrés ?

Comme les devis sont déjà rentrés, l'estimation des coûts devrait être très proche de la réalité. D'ailleurs, le guichet d'accueil est la seule chose qui est fabriquée à l'interne par l'atelier communal. La commission a l'impression qu'avec une meilleure planification, il serait possible d'en faire plus, directement par les services communaux.

Est-ce que l'accueil n'est pas trop grand ?

Il y a un très clair « non » sur cette question. Il y a de temps en temps plusieurs personnes qui attendent au guichet. La place prévue pour 4-6 personnes correspond à ce besoin.

Conclusion :

La commission, à l'unanimité de ses membres présents, vous recommande d'accepter ce préavis et de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

- Vu** le préavis n° 06/2019 de la Municipalité du 1 mai 2019 ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1 :** d'autoriser le réaménagement des bureaux du secteur de la Sécurité Publique au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, selon descriptif des travaux, pour un montant total TTC de Fr. 220'000.- ;
- Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à financer le montant TTC de Fr. 220'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan la somme de Fr. 220'000.- et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Au nom de la commission,


Urs Berchtold, Président rapporteur